

# Avenant à la convention n°2020-281 R passée pour le château de Villegongis entre la Demeure Historique et la SCI Bouckaert-Villegongis, propriétaire.

(articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du patrimoine)

Le présent avenant concerne la convention de mécénat n° 2020-281 R, passée pour le château de Villegongis entre la Demeure historique et la Société Civile Immobilière Bouckaert-Villegongis, et signée le 20 août 2020.

Conformément au contrat de divorce conclu le 23 décembre 2005 entre Carl Bouckaert et Marie de Clerk, Marie de Clerk a cédé a totalité des parts qu'elle détenait au sein de la Société Civile Immobilière Bouckaert-Villegongis (50 %) à Carl Bouckaert, lequel est devenu unique associé de la Société Civile Immobilière propriétaire du château de Villegongis.

Par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2021, Carl Bouckaert a cédé 5 parts à Bénédicte Bouckaert, gérante de la Société Civile Immobilière Bouckaert Villegongis.

Le présent avenant est par conséquent passé entre :

- + la Demeure Historique, association reconnue d'utilité publique, domiciliée 57 quai de la Tournelle, Paris Vème, agréée le 8 juillet 2008 puis le 13 juillet 2021 par le ministre chargé du Budget en application du 2 bis de l'article 200 et du f du 1 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts, représentée par Armelle Verjat, Déléguée générale, dûment habilitée par le Conseil d'Administration, dénommée ci-après « la Demeure Historique » ;
  - + La Société Civile Immobilière Bouckaert-Villegongis, propriétaire du Monument dont le siège se trouve au Château de Villegongis 36110 Villegongis dénommée ci-après « la Société civile », représentée par sa gérante, Bénédicte Bouckaert, 55 route de Bourges 18160 Lignières ;
  - + Les associés de cette société civile, dont la liste est la suivante :
  - Madame Bénédicte Bouckaert, domiciliée 55 route de Bourges 18160 Lignières : 5 %
  - Monsieur Carl Bouckaert, domicilié à Montbel 36180 Pellevoisin : 95 %

Dénommés ci-après « les associés »

- **Article 1** : Madame de Clerk est libérée des engagements pris au titre de la convention n°2020-281 R, lesquels incombent désormais exclusivement à Bénédicte et Carl Bouckaert.
- **Article 2 :** Les annexes 1, 2 et 3 du présent avenant complètent les annexes 1, 2 et 3 de la convention n° 2020-281 R signée le 20 août 2020.

Fait en 3 exemplaires à Paris, le 28 mai 2022

Armelle Verjat

Déléguée générale de la

Demeure Historique

Bénédicte Bouckaert Gérante et associée

Carl Bouckaert Associé

## **Annexe I : Programme de travaux**

Le programme des travaux porte sur la réfection des toitures et maçonneries des parties hautes du corps de logis du château de Villegongis.

Lot n°7 : Parties hautes du corps de logis	Montant TTC
Charpente et couverture	1 582 402.56 €
Maçonnerie	483 450.22 €
Honoraires d'architecte (8 %)	177 268.22 €
Total lot 7 TTC	2 243 121 €

#### Annexe II: Plan de financement

Financement	Pourcentage	Montant
Mécénat	30 %	672 936,30€
DRAC Centre-Val de Loire	60 %	1 345 872.60 €
Autofinancement	10 %	224 312.10 €
Total	100 %	2 243 121 €

#### **Annexe III**

#### Entreprise réalisant les travaux :

- Toiture et Charpente : <u>Crété SA</u>, 5 allée des Frères Lumière – 60180 Nogent

- Taille de pierre : Art de Pierre, Zone Artisanale – 36190 Saint-Plantaire

- Maitrise d'œuvre :

Guillaume Fourment 4 place de l'Eglise 92210 Saint-Cloud Edouard de Bergevin 11 rue Gabriel Péri 94200 lvry

#### Échéancier des travaux :

Du 15 juin 2022 à juin 2024.

### Calendrier prévisionnel de leur paiement :

Au fur et à mesure des travaux.

Signatures :

Bénédicte Bouckaert Gérante et associée Carl Bouckaert Associé